

## SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

Avenue Jeanne 44 – CP 185 – 1050 Bruxelles  
Bâtiment M – Niveau 4 (deuxième étage) – Local M.4.205  
@ : SSE@ulb.ac.be  
☎ : 02/650 2014

# DEMARCHE A SUIVRE POUR TOUS LES ETUDIANTS DESIRANT INTRODUIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SERVICE SOCIAL ÉTUDIANTS

- ANNEE ACADEMIQUE 2018/2019 –

**A PARTIR DU 16/08/2018**

- 1) Rendez-vous sur votre portail Mon ULB, dans la rubrique « Mon secrétariat virtuel » - « Ma demande d'aide financière »
- 2) Remplissez le questionnaire afin de savoir si vous entrez ou non dans les critères d'accès à notre service.
- 3) Si vous répondez à l'ensemble des critères d'accès, vous pouvez alors compléter le formulaire de demande d'aide financière.
- 4) Une fois ce formulaire complété, vous serez redirigé vers une plateforme pour télécharger les documents nécessaires.
- 5) Une fois tous les documents numérisés, vous devez passer à l'accueil du Service Social Etudiants (campus du Solbosh) durant les heures d'ouverture pour obtenir un rendez-vous avec un.e assistant.e social.e.

**EXCEPTION : pour les étudiants du campus d'Erasmus qui possédaient déjà un dossier en 2017-2018, votre rendez-vous pourra être fixé par mail via [sse@ulb.ac.be](mailto:sse@ulb.ac.be)**

- 6) Lors de l'entretien avec votre assistant.e social.e, votre situation académique, financière et sociale sera examinée et délibérée en équipe en vue de fixer ou non la proposition d'aide.
- 7) La décision vous sera communiquée par e-mail.
- 8) En cas de refus, vous pouvez introduire un recours sous forme d'une lettre argumentée adressée au Président de la Commission de Recours par le biais de votre assistant(e) social(e)

### Heures d'ouvertures et distribution des tickets de l'accueil du Service Social Étudiants :

- du 17 septembre 2018 au 22 décembre 2018 : de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
- du 3 janvier 2019 au 31 août 2019 : de 09h00 à 11h30 uniquement



Fermeture le  
Vendredi matin

## LISTE DES DOCUMENTS A NUMERISER DANS VOTRE PORTAIL MONULB

- Les documents sont à numériser dans l'onglet « Mon secrétariat virtuel – Ma situation financière – Ma demande d'aide financière – Dossier numérisé »
- Tant que mon dossier est incomplet, ma demande d'aide sociale ne pourra pas être traitée.

➤ <b>Pour tous :</b>
Une composition de ménage récente (moins de 3 mois) de la commune où je suis domicilié(e) en Belgique
Si ma famille est domiciliée dans un pays de l'Union Européenne, une composition de ménage récente (moins de 3 mois) de mon pays d'origine.
Si celui-ci ne délivre pas cette composition, je fais remplir par ma mairie/commune, le document disponible sur notre site internet <a href="http://www.ulb.ac.be/dscu/servicesocial/">http://www.ulb.ac.be/dscu/servicesocial/</a> - Rubrique « Documents et liens utiles »
Une copie de ma carte d'identité recto-verso
La preuve d'inscription de mes frères et sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur (pour 2018-2019)
Une vignette de ma mutuelle (ou une copie de ma carte européenne d'assurance maladie si pas de mutuelle en Belgique)
Les preuves de paiement de mes abonnements STIB et/ou De Lijn et/ou TEC et/ou SNCB
Une copie de ma carte bancaire belge
L'avertissement extrait de rôle de mes revenus, de ceux de mon conjoint, ou de mes parents (exercice d'imposition 2017, revenus 2016) et/ou tous documents équivalent délivrés par l'administration fiscale du pays. A défaut de ces documents, mon contrat de travail et mes fiches de revenus et/ou celles de mon/ma conjoint(e)
Une attestation reprenant <b>le détail du montant global</b> des allocations familiales payé pour la fratrie

➤ <b>Si j'ai introduit une demande d'allocation d'études à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) :</b>
L'accusé de réception envoyée par mail par la FWB (ou la preuve d'envoi par recommandé si demande postale)
La décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles si elle est déjà connue
➤ <b>Si j'ai introduit une demande de bourse auprès d'un autre organisme :</b>
L'attestation de boursier <u>ou de non boursier</u> de mon gouvernement ou d'un organisme similaire (Bourse provinciale, CUD, CROUS, Bourse gouvernementale, etc.)

➤ <b>Si je suis kotteur / kotteuse :</b>
Le contrat de bail
La preuve du paiement des 3 derniers mois de loyer (ou de la garantie locative si j'y réside depuis moins de 3 mois)
Une facture internet de mois de 3 mois

➤ <b>Si je réalise un échange ou un stage durant l'année académique :</b>
Mon contrat de mobilité ou convention de stage
Mon contrat de bail sur place

➤ <b>Autres éléments relatifs à ma situation financière, ou à celle de la/les personne(s) dont je suis à charge</b>
Logement familial : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrat de bail (si locataire)</li> <li>- Le tableau d'amortissement du prêt hypothécaire et précompte immobilier (si propriétaire)</li> </ul>
Le(s) contrat(s) de location pour les biens immobiliers, appartenant au ménage et mis en location
Toute attestation certifiant les ressources non soumises à l'impôt (revenus non imposables en Belgique, CPAS, allocation d'handicapé, etc.)
Toute preuve attestant d'un changement de situation (pension, chômage, CPAS, décès, allocation d'handicapé, etc.) depuis 2016
Tout document attestant de la participation financière du parent dont je ne suis pas à charge (extrait de compte, jugement de divorce, attestation du SECAL, attestation sur l'honneur...) <b>Documents à fournir également en cas de non-participation réelle de celui-ci !</b>
Tout document attestant du paiement d'une pension alimentaire, pour un enfant non repris sur la composition de ménage
L'attestation de prise en charge du garant (uniquement pour les étudiants avec un visa d'études)